Ballon - Saint Mars

BULLETIN MUNICIPAL

N° 11 mars 2021

Maurice Vavasseur,
maire de Ballon-Saint Mars

Éditorial

La crise sanitaire liée à la COVID 19 continue d'impacter durablement notre vie quotidienne. Depuis maintenant plus d'un an, de nombreux projets et activités relatifs à la vie économique et sociale, à la vie associative et culturelle ont été annulés ou reportés. Cette pandémie conduit tous les acteurs de la vie locale à s'adapter pour néanmoins continuer d'avancer et développer leurs actions respectives.

Pour 2021, les perspectives sanitaires restent très incertaines. L'espoir d'un retour à la normale repose pour beaucoup, au-delà du respect des mesures de prévention, sur la vaccination d'une grande partie de la population.

Cette vaccination est proposée de manière progressive, les vaccins étant livrés au fur et à mesure de leur production. Son déploiement se fait avec une priorité donnée aux publics les plus vulnérables et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie.

Une réflexion est actuellement en cours à l'échelle du Pays du Mans / Pôle Métropolitain, sur l'organisation d'une vaccination de proximité durant les prochains mois en lien avec les professionnels de santé sur chacun des territoires communautaires. Outre cette proximité, cette organisation, soumise à autorisation préfectorale, viserait à faciliter la prise de rendez-vous et la mobilité vers les lieux de vaccination : un seul lieu semble probable à l'échelle de notre territoire communautaire, peut-être à Montbizot dans l'ancien Leader Price.

C'est dans ce cadre que toutes les personnes de plus de 75 ans de notre commune ont été contactées par téléphone afin de connaître leur intention de bénéficier ou non, de cette vaccination. Les personnes qui n'auraient pas été jointes à ce jour ont toujours la possibilité de contacter la mairie afin de se faire recenser. Dans l'immédiat, les personnes souhaitant se faire vacciner peuvent prendre contact auprès des structures habilitées (centres de vaccination, maisons de santé, pharmacies...).

Au-delà de la gestion quotidienne de notre collectivité, le conseil municipal continue à se projeter vers l'avenir conformément aux engagements pris devant les électeurs par la liste « Agir ensemble pour Ballon-Saint Mars » lors des dernières élections municipales de mars 2020.

L'équipe municipale aurait souhaité vous rencontrer et vous expliquer les décisions, importantes pour certaines d'entre elles, prises au cours des derniers mois : réorganisation administrative des services, transformation du bureau de poste en agence postale communale, reconversion du site du Prieuré, vente du presbytère, carte scolaire et travaux à l'école publique Elisabeth et Robert Badinter...

La crise sanitaire interdit toute réunion publique. C'est la raison de cette parution inhabituelle de votre bulletin municipal en cette période de l'année. Nous vous en souhaitons bonne lecture. L'ensemble du conseil municipal reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Continuez à bien prendre soin de vous et de vos proches.

Votre Maire, Maurice VAVASSEUR

Devenir du site de l'ancien Prieuré

En 2008, la commune de Saint-Mars-sous-Ballon, faisant valoir son droit de préemption, est devenue propriétaire du site de l'ancien prieuré afin de pouvoir en maitriser l'usage et son devenir.

Les différents projets de reconversion imaginés en leur temps n'ont pu se concrétiser. Depuis lors, à l'exception du déroulement de manifestations ponctuelles (fête de la Saint Jean) et l'aménagement d'une dépendance en atelier communal, cette ancienne ferme comprenant maison d'habitation, grange, étable, cour attenante... est restée en l'état. Le temps faisant malheureusement son œuvre a fragilisé un peu plus, chaque année, le bâti existant.

Lors du précédent mandat, le conseil municipal, faisant le constat de cette situation et de l'absence de besoins propres pour la commune et/ou la vie associative, voire pour le territoire communautaire, avait confié au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) une étude exploratoire. Cette dernière avait confirmé le potentiel de reconversion du site en habitat.

N'ayant pas la capacité financière de conduire une telle opération, la commune, à la recherche d'un porteur d'opération, a confié en ce début d'année une étude de faisabilité (coût : 6 250 € H.T.) à SOLIHA Sarthe afin d'examiner le potentiel du projet en termes de travaux, de coût de réhabilitation, d'aménagement et de financement.

SOLIHA est un acteur du logement social reconnu en France dont les missions principales sont de rénover des bâtiments existants afin de proposer des logements locatifs sociaux, économes et de qualité à des ménages ayant de faibles revenus. Il s'agit là d'une offre complémentaire à celle des bailleurs sociaux déjà présents sur la commune (Sarthe Habitat...).

Les différentes étapes d'une telle opération sont réalisées sous maitrise d'ouvrage SOLIHA dans le cadre d'un bail à réhabilitation passé avec la commune sur une durée liée au prêt contracté par l'opérateur (en général autour de 35 ans). Une fois les logements réalisés, ils sont confiés en gestion locative à SOLIHA pendant toute la durée du bail à réhabilitation. À l'achèvement de ce dernier, la commune retrouve la pleine propriété de l'ensemble du bâti.

Les résultats de l'étude de faisabilité seront connus dans les prochains mois. C'est seulement à l'issue de cette étude qu'une décision sera prise par le conseil municipal de s'engager ou non dans cette opération avec SOLIHA.

Départs à la retraite

Marie-Annick Lemaire

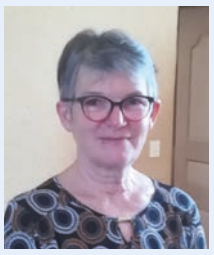

Marie-Annick Lemaire a pris ses fonctions de secrétaire de mairie de Saint-Mars-sous-Ballon en 1998 après un début de carrière dans le privé. La commune dénombrait alors environ 550 Médardois. Dès le début, elle gère et suit l'administratif de tous les dossiers concernant les différents lotissements communaux, ce qui contribue au développement démographique de la commune.

De 1998 à aujourd'hui, Marie-Annick a connu et travaillé avec trois maires, *« toujours des personnes bienveillantes »*. En effet, elle débute sous la mandature de M. Stouff, poursuit avec M. Allichon et termine avec M. Vavasseur. Cette relation entre le maire et la secrétaire est très importante car *« le maire et sa secrétaire, c'est un binôme »* précise-t-elle.

Pendant ses 23 années à œuvrer pour le bien communal, Marie-Annick a connu bien des changements et des évolutions dans son travail *« Au début tout était manuel, nous remplissions tous les formulaires, comme celui des fiches d'Etat Civil, des charges salariales, ou les déclarations à l'Urssaf que l'on transmettait par le biais du Minitel. Maintenant avec l'informatique tout est dans l'instantané, on prend moins le temps, on suit la cadence. »*

En collaboration avec les élus, elle a également suivi des dossiers demandant beaucoup d'échanges et de temps afin d'obtenir des subventions (FEDER, État, Régionale et Départementale...) comme pour l'enfouissement des réseaux du centre bourg en 2000, ou plus récemment, celui de la création de la Commune nouvelle Ballon-Saint Mars, *« le dossier le plus important avec de nombreuses rencontres (Préfecture, Centre des Impôts, autre commune...). Le passage en commune nouvelle s'est très bien passé grâce à une très bonne collaboration avec les élus. Mais personnellement, ce fut un peu perturbant, car je passais d'un travail individuel à un travail en équipe, mais la transition s'est faite naturellement avec les collègues. »*

Lorsqu'on écoute parler Marie-Annick de son travail, on perçoit toute sa passion et son intérêt pour celui-ci, mais on remarque également une pointe de nostalgie. En effet, Marie-Annick recevait beaucoup de monde dans sa mairie, entre autres pour faire une demande de carte grise ou de carte d'identité ou pour rendre service à la population (aider à compléter sa déclaration d'impôt...) ! Aujourd'hui, ces demandes se font par Internet, *« on a moins de contact avec les citoyens, le travail d'accueil est différent. Il s'agit essentiellement de rendez-vous pour l'urbanisme ou pour des difficultés dans l'accès aux services administratifs »*. Malgré cela le métier de secrétaire de mairie reste pour Marie-Annick *« un métier très enrichissant et valorisant. En 23 ans j'ai évolué avec mon poste grâce aux personnes qui m'ont fait confiance. »*

Au cours de toutes ces années, Marie-Annick a toujours eu à cœur de servir au mieux la population. Nous la remercions et lui souhaitons tous, une très bonne retraite.

Jean-Pierre Dufeu

C'est le 15 février 1982 que Jean-Pierre Dufeu entre au service de la commune de Ballon. Dans un premier temps, il est employé comme stagiaire pendant un an, avant d'être titularisé. Il débute sa carrière tout d'abord en partageant son emploi du temps entre la voirie et les services administratifs, avant d'y être définitivement rattaché dans les années 1990.

En 39 ans, Jean-Pierre a connu et travaillé avec trois maires. En effet, il débute sous la mandature de M. Bouteloup, poursuit avec M. Lalos et termine avec M. Vavasseur.

Pendant sa carrière professionnelle au service de la commune, le changement le plus important pour Jean-Pierre reste l'informatisation, car il est d'une génération où *« on ne naît pas avec ! Il a fallu s'adapter. »* Tout au long de ces années, Jean-Pierre a été chargé de nombreuses tâches très diverses comme le suivi des bâtiments municipaux et autres établissements recevant du public (sécurité des personnes, contrôles techniques...), la gestion du cimetière et des opérations funéraires, la rédaction des arrêtés réglementant le stationnement et la circulation (travaux sur l'espace public, occupations du domaine public, manifestations...), l'organisation du marché lorsqu'il existait encore (placement des étals, encaissement des droits de place...) ou encore le suivi des dossiers concernant l'assainissement autonome, sans oublier l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme conformément aux prescriptions du Plan Local d'Urbanisme (PLU). D'ailleurs, ce domaine demeure très important pour lui : *« Prendre la responsabilité de l'urbanisme »* fut également un changement. Autre activité qui demande du temps et de la patience, la tenue de la liste électorale : *« Activité chronophage avec la mise en place du répertoire unique »*.

Jean-Pierre a œuvré tout au long de sa carrière professionnelle pour la commune de Ballon, puis de notre commune nouvelle de Ballon - Saint Mars *« qui s'est faite naturellement »*. Après ces nombreuses années passées à servir la collectivité, nous lui souhaitons une très bonne retraite.

Réorganisation du pôle administratif de la Mairie

La cessation d'activité pour deux agents administratifs ainsi que l'indisponibilité d'un troisième ont conduit les agents demeurant en exercice et les élus à réfléchir à une nouvelle organisation des services administratifs reposant actuellement sur 4,5 ETP (Équivalent Temps Plein).

Marie-Annick Lemaire, secrétaire de mairie, en poste à la mairie annexe de Saint -Mars, est en retraite depuis le 25 mars 2021. Jean-Pierre Dufeu, agent de maîtrise, en fonction à la mairie de Ballon va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 25 juin 2021. Depuis mars 2020, Jean-Michel Jarrier, agent d'accueil, est en situation de cessation prochaine d'activité.

Par ailleurs, au cours de ces dernières années, la Poste a interpellé la commune à plusieurs reprises quant à la pérennité du bureau de Ballon-Saint Mars en raison d'une fréquentation en baisse selon les chiffres qu'elle a fournis. Actuellement labellisé Maison de Services Au Public (MSAP), notre bureau de poste perdra très prochainement cette qualification car il ne remplit pas les critères pour être retenu dans le nouveau programme national labellisé Maison France Services. Les fermetures devenues fréquentes pour absence de personnel ne font qu'augmenter l'inquiétude des élus quant au devenir du bureau. La solution retenue par le conseil municipal pour maintenir ce service à la population repose sur la transformation du bureau de poste de plein exercice en agence postale communale. Avec une installation prévue courant 2022 dans les locaux de la mairie, elle permettra de conserver les services offerts à la population ainsi que les horaires d'ouverture actuels. Dans ce cadre, la Poste s'engage à prendre en charge l'équivalent d'un demi-poste d'agent et à participer financièrement à l'aménagement des locaux.

Au vu de ces différents éléments, la nouvelle organisation s'appuie depuis le 25 mars dernier sur un seul pôle administratif situé en mairie de Ballon - Saint Mars, espace François Mitterrand, fonctionnant à terme avec 5 agents à temps complet :

- Nicolas Bottras et Valérie Galais-Mahé restent dans leurs fonctions respectives.
- Un premier recrutement visant à remplacer Marie-Annick Lemaire et Jean-Pierre Dufeu, en particulier dans les missions liées à l'urbanisme, au funéraire, à la gestion des ERP (Établissements Recevant du Public), a eu lieu avec l'arrivée de Lisa Demeslay le 1er février 2021. Titulaire d'un Master spécialisé en géographie et aménagement du territoire, elle a choisi pour sa première expérience professionnelle notre commune pour son dynamisme, ses projets et son développement local.
- Deux autres emplois permanents d'adjoint administratif territorial à temps complet, dont l'un en cours de recrutement, assureront en binôme l'accueil au public et le fonctionnement de la future agence postale communale.

Bérengère Pottier

Cette nouvelle organisation a recueilli un avis favorable de la part du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe.

Pour permettre aux services administratifs de continuer à fonctionner de façon efficace pendant cette période de transition, de clôture et de transmission de dossiers, Bérengère Pottier est venue renforcer l'équipe administrative, en particulier dans la fonction d'accueil du public. Elle est arrivée le 8 mars 2021 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée courant jusqu'au 31 décembre 2021.

Un réaménagement des locaux de la mairie de Ballon sera nécessaire afin de permettre la réorganisation administrative projetée ainsi que l'accueil de la future agence postale. Il y a lieu également de réfléchir à la création d'une salle dédiée et adaptée (accès aux outils numériques) aux réunions du conseil municipal et autres cérémonies (mariages...). Le premier étage du Pavillon de Lansac permettrait un tel usage, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ayant déjà été prévue lors de la réhabilitation du bâtiment. Afin de répondre aux différents besoins, une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée au cours de la présente année. Le financement des travaux d'aménagement nécessitera la recherche d'aides financières auprès de différents partenaires institutionnels (État, Région, Département, La Poste...).

Que deviendra la Mairie Annexe de Saint-Mars ?

Ce bâtiment d'une grande valeur patrimoniale, proche de l'Église (édifice gothique construit au XIIIème siècle, placé sous le vocable de Saint Médard, patron des cultivateurs) sera conservé dans son ensemble et se verra confier d'autres activités. Le conseil municipal souhaite conserver l'ensemble du bâti et l'espace public attenant et y développer un pôle associatif et culturel.

Un nouveau visage à la mairie de Ballon - Saint Mars

Lisa Demeslay

Depuis le 1er février 2021, vous pouvez être accueilli au sein de la mairie par Lisa Demeslay. En effet, Lisa vient d'être recrutée pour suppléer les départs en retraite de Marie-Annick Lemaire et Jean-Pierre Dufeu et reprendre une grande partie de leurs fonctions respectives.

Originaire de la ville du Mans, Lisa obtient son bac et une licence de géologie à l'Université du Maine. Elle décide ensuite de partir à Nantes pour y poursuivre des études en Master d'aménagement géographie des espaces maritimes. Son diplôme obtenu le 8 octobre dernier, désirant revenir en Sarthe, c'est tout naturellement qu'elle a postulé à l'offre de la commune. *« Je voulais revenir auprès de ma famille, j'ai vu l'offre et j'ai postulé. »*

Après plusieurs entretiens avec M. le Maire et ses adjoints ainsi que le directeur général des services, Lisa décroche son premier emploi dans la fonction territoriale à l'âge de 24 ans.

Dans un premier temps, elle assurera la transition en partageant son emploi du temps entre la mairie et la mairie-annexeannexe. Dès le 1er avril 2021, elle sera en poste sur la seule mairie de Ballon - Saint Mars. Pour sa première expérience professionnelle, ses premières impressions sont très positives. *« C'est plaisant et j'avais hâte d'entrer dans le monde du travail. »*

Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue et une longue carrière au sein de notre collectivité.

Médaille d'honneur Or

Guy Lochet est actuellement adjoint technique principal 1ère classe au sein du service technique de la commune. Entré dans la fonction publique territoriale en janvier 1986, Guy Lochet, après avoir obtenu les médailles argent et vermeil, vient de se voir attribuer la médaille d'honneur or pour ses 35 années passées au sein tout d'abord de la commune de Saint-Mars-sous-Ballon puis depuis le 1er janvier 2016 au sein de la commune nouvelle de Ballon-Saint Mars. Nous lui adressons à cette occasion toutes nos félicitations pour son engagement au service de notre collectivité.

La Mairie de Ballon-Saint Mars

Mairie de Ballon-Saint Mars
Espace François Mitterrand
72290 Ballon-Saint Mars

Tél. : 02 43 27 30 21

courriel : mairie@ballonsaintmars.fr

Ouverture au public :
- du lundi au vendredi inclus : de 9 h à 12 h et de 16 h 30 à 17h 30
- le samedi matin de 9 h à 12 h

Pour toutes questions relatives à l'urbanisme, au funéraire, à l'école et à ses services associés, prendre rendez-vous au préalable.

Manon Gasche, nouvelle directrice de l'Accueil Périscolaire et des Temps d'Activités Périscolaires

Un directeur des services d'accueil périscolaire et des temps d'activités périscolaires avait été recruté en début d'année scolaire afin de remplacer Stécy Godin. Pour des raisons personnelles, il n'a pu poursuivre son engagement et a démissionné le 2 novembre 2020. En partenariat avec la Maison Des Projets co-employeur, il a été nécessaire de procéder à un nouveau recrutement.

Après entretien, Manon Gasche, jeune habitante de la commune de Montbizot, a été recrutée pour pourvoir ce poste.

Âgée de 21 ans, elle est titulaire d'un BPJEPS (Brevet de Professionnel de Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport) Loisirs Tout Public, diplôme nécessaire à l'encadrement des services.

Malgré son jeune âge, elle possède déjà une solide expérience professionnelle dans le domaine de l'animation auprès d'enfants et d'adolescents. Après un travail en doublon, la première semaine de janvier, avec Léa Letay que l'on remercie pour son engagement et sa disponibilité pendant ces périodes de transition, Manon a pris effectivement ses fonctions le 18 janvier. Les contraintes sanitaires liées à la Covid-19 impactent fortement le fonctionnement des TAP et de l'accueil périscolaire. Nous sommes certains que Manon saura surmonter ces difficultés pour offrir des services attrayants et de qualité aux enfants et à leurs parents.

École publique Elisabeth et Robert Badinter Rénovation du site élémentaire rue du Général de Gaulle 2ème tranche de travaux

Après un diagnostic énergétique, une première tranche de travaux a été réalisée lors de l'été 2020 : réfection de la couverture du hall et pose d'un plafond, changement des plafonds isolants des classes ainsi que des appareils d'éclairage, remplacement du système de chauffage. Ces travaux nécessaires ont apporté un confort d'utilisation apprécié par tous (enfants, enseignants et personnels) ainsi qu'un gain énergétique significatif. Cette première étape sera suivie l'été prochain d'une seconde tranche de travaux non moins importante.

- Dans chacune des classes, les baies actuelles surdimensionnées provoquent des déperditions ou des excès de chaleur importants. Elles seront remplacées par des baies moins hautes équipées de volets roulants, la partie basse étant murée. Pour répondre aux exigences de sécurité, elles seront accompagnées d'une porte s'ouvrant vers l'extérieur. Les autres menuiseries présentes seront également remplacées.
- Le sens d'ouverture des portes donnant accès aux classes sera inversé.
- Les quatre portes doubles du hall côté rue et côté cour seront remplacées pour faciliter l'évacuation (ouverture vers l'extérieur) et améliorer le gain énergétique.
- Les sanitaires aussi bien filles que garçons seront entièrement réaménagés. Dans chacun des blocs, sera installée une cabine wc adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Le wc PMR existant sera transformé en local technique et de stockage de matériel pour le personnel d'entretien.
- Les sols et peintures de l'ensemble du site seront renouvelés.
- Une alarme sera installée afin de protéger le bâtiment de toute intrusion.

L'étude préalable à ces travaux confiée au cabinet Ledru Architectes aboutit à une estimation prévisionnelle de 173 700 € HT. L'appel d'offres auprès des entreprises permettra d'en affiner le coût réel.

Le financement de l'opération est prévu de la façon suivante :

- DETR/DSIL 2021 (dotations de l'État) : 86 750 €
- Région des Pays de la Loire : 19 700 €
- Participation communale : 67 250 €

Les dossiers de demandes de subventions approuvés par le conseil municipal du 16 février 2021 ont été déposés auprès des services concernés.

B. Pompili, Ministre de la Transition écologique et E. Wargon, Ministre du Logement, en visite à l'école publique Elisabeth et Robert Badinter.

Carte scolaire

Non à la fermeture de classe à l'école publique Elisabeth et Robert Badinter

En cette deuxième année scolaire impactée par la pandémie de Covid 19, une nouvelle ombre est venue ternir la situation de notre école publique et de ses élèves.

Le 29 janvier, M. Vavasseur apprenait, par un appel téléphonique de M. Joubin, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription Le Mans-Coulaines, qu'une fermeture de classe était envisagée à l'école publique Élisabeth et Robert Badinter pour la rentrée de septembre 2021. Un échange téléphonique ne permettant pas d'aborder toutes les problématiques de notre école et les effectifs annoncés ne correspondant pas à ceux prévus par la directrice Mme Vavasseur, une rencontre avec M. Joubin a été programmée.

Lors de cette réunion organisée le 10 février en mairie de Ballon-Saint Mars à laquelle participaient M. Joubin, Maurice Vavasseur maire, Pierre Etcheberry adjoint en charge des affaires scolaires, Céline Vavasseur directrice, François Ledru président de l'APE ainsi que Nicolas Bottras directeur des services, ont été présentés les arguments nous permettant de contester cette mesure.

- Les effectifs de 191 enfants à la rentrée 2021 ne correspondent pas à la prévision de 196 que Mme Vavasseur a adressée aux services de l'Inspection Académique. Cette prévision ne tenant elle même pas compte des inscriptions récentes de trois enfants ce qui porterait l'effectif à 199.
- Une fermeture de classe alourdirait nécessairement les effectifs de classe, en particulier en cycle 3, et ne permettrait plus le suivi des enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Ces enfants ayant besoin d'un accompagnement personnalisé devraient pouvoir bénéficier d'un soutien du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED). Malheureusement, celui-ci n'est plus en mesure d'assumer toutes les aides sollicitées.
- Des parcelles de nos lotissements ont été vendues et/ou fait l'objet de compromis, de nombreuses acquisitions de maisons ont eu lieu. Ces éléments peuvent nous faire entrevoir l'arrivée de nouveaux élèves dans notre école. La population de notre commune est d'ailleurs en légère augmentation d'après les derniers chiffres fournis par l'INSEE.
- La commune et ses élus ont toujours eu à cœur de fournir aux enfants les meilleures conditions d'accueil aussi bien humaines que matérielles : une ATSEM présente toute la journée dans chacune des classes maternelles, la mise en place de Temps d'Activités Périscolaires de qualité animés par du personnel qualifié, le renouvellement régulier du parc informatique, l'équipement en vidéoprojecteurs intéractifs... Une fermeture de classe ne serait pas la reconnaissance des efforts fournis.
- Depuis le début de la pandémie, enfants, parents, enseignants et personnels se sont constamment adaptés aux différents protocoles sanitaires mis en place sur les temps scolaires et périscolaires. Ils ont surmonté les contraintes matérielles et financières, la surcharge de travail, la réduction des libertés de fonctionner... Cette pandémie n'est malheureusement pas terminée et rien ne dit que la rentrée de septembre 2021 se fera dans de meilleures conditions. Comment sera-t-il possible, sans risque sanitaire, de faire face à tous ces défis d'organisation avec des effectifs plus importants dans chaque classe ? La reconduction du moratoire, à l'image de la précédente rentrée scolaire, concernant les fermetures de classes serait opportun.

Ces arguments présentés à M. Joubin n'ont semble-t-il pas été entendus par Mme Galéazzi, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Sarthe, puisqu'elle a maintenu, lors du Conseil Départemental de l'Éducation National (CDEN) du 18 février, la mesure de fermeture concernant notre école. Cette mesure n'a pas été adoptée par le CDEN qui n'a malheureusement qu'un avis consultatif.

Les élus de la commune de Ballon-Saint Mars comme ceux des autres communes concernées s'opposent à la fermeture de classe envisagée sur leur école publique et demandent l'annulation de toutes les fermetures proposées sur le département afin d'aider les communes et leurs écoles à surmonter la pandémie.

Afin de défendre cette position et l'école publique de notre commune, ils ont sollicité une entrevue auprès de Mme Galéazzi.

Une rencontre a eu lieu le 18 mars dernier. Nous n'en connaissons pas le résultat où ces lignes sont écrites.

Vente du Presbytère

Mis à disposition de l'équipe paroissiale pendant de nombreuses années, le presbytère est devenu inoccupé lorsque celle-ci n'a plus souhaité l'utiliser. Il était indispensable que les élus s'interrogent sur son devenir comme sur celui d'autres espaces et bâtiments communaux. Il a été fait le choix de mettre en vente ce bâtiment de style Louis Philippe datant de 1845. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité lors du conseil municipal du 15 septembre 2020. Après avoir été estimé par les services des domaines, le bâtiment a été mis à prix à 150 000 € et la vente confiée à l'étude de Maître Antoine Ledru. La commune étant attachée au plus grand respect du lieu (bâti et espace), la vente a été prévue de gré à gré et assortie d'un cahier des charges très précis. Trois principaux critères de choix ont été établis, à savoir : l'offre d'achat, la capacité financière et la qualité du projet porté par les acquéreurs.

Parmi les candidats, six ont fait une proposition d'achat à des prix divers. Trois propositions parmi les plus argumentées et complètes ont été attentivement examinées par les élus en municipalité puis en conseil municipal. Les trois acheteurs potentiels avaient des projets variés. Un premier émanait d'un couple d'artiste et artisan vivant aujourd'hui entre la région parisienne, la Bretagne et l'Angleterre et désireux de s'installer dans la campagne sarthoise. La deuxième proposition était formulée par un couple d'entrepreneurs domicilié dans une commune voisine et souhaitant redonner vie au presbytère pour en faire sa résidence principale. La troisième était celle des époux Guéroult, propriétaires du donjon de Ballon, aguerris à la restauration de bâtiments anciens en adéquation avec les prérogatives des Architectes des bâtiments de France. Le projet présenté s'articule autour de trois axes : une fonction d'habitation, un lieu d'accueil d'artistes en résidence ainsi qu'une fonction d'accueil ponctuel de stagiaires et de leurs formateurs dans des domaines liés à l'horticulture et l'artisanat.

Ces trois propositions ont été présentées en détail et examinées par l'ensemble des élus lors du conseil municipal du 16 février 2020 et soumis au vote à bulletin secret. La première proposition a recueilli 3 voix, la deuxième 4 et la dernière 15.

Les époux Guéroult sont donc les nouveaux propriétaires du presbytère. Nous savons pouvoir compter sur eux pour mettre en œuvre une restauration dans les règles de l'art, « redonner au bâtiment son lustre d'antan » et apporter un supplément de vie culturelle à notre commune comme ils s'y sont engagés.

Prix Joël Sadeler

La crise sanitaire étant toujours d'actualité, nous avons pris la décision de repousser à une date ultérieure la remise du prix Joël Sadeler 2020, prévue le 17 avril 2021. La covid-19 ne nous permet pas d'accueillir sereinement tous les intervenants de cet événement culturel de la commune de Ballon-Saint Mars.

Alors, tous à vos agendas et notez bien la date du 27 novembre 2021, journée exceptionnelle où nous aurons l'occasion d'assister à deux remises du prix Joël Sadeler-ville de Ballon - Saint Mars, 2020 et 2021. Nous vous attendons nombreux pour fêter cette journée avec nous.

Bibliothèque municipale

Nous rappelons à tous nos lecteurs que la bibliothèque municipale reste ouverte et que les horaires ont été aménagés, en raison du couvre-feu à 18 h, afin de garder la même amplitude horaire :

Lundi : 15 h 30 - 17 h 30
Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00 / 15 h 30 - 17 h 30
Samedi : 10 h 00 - 12 h 00

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte les mercredis et samedis matin aux horaires habituels.

N'hésitez pas à consulter le catalogue en ligne pour vérifier la disponibilité des ouvrages.

Pour plus d'informations, tapez : *ballon-saint-mars-pom.c3rb.org*

Surtout, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque, l'équipe de bénévoles sera heureuse de vous accueillir et de vous renseigner.

S@rthe Numérique

Déploiement fibre optique

Conformément à l'engagement du Conseil Départemental de la Sarthe et grâce au concours financier de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, le déploiement de la fibre optique par Sarthe Numérique se poursuit sur notre commune y compris pour les foyers les plus éloignés du réseau.

Ce déploiement s'appuie sur un découpage technique en 3 secteurs ou « plaques » : Saint-Mars déjà réalisé en 2019, Ballon Nord et Ballon Sud pour lesquels les études actuellement en cours permettront aux habitants qui le souhaiteront un raccordement début 2022. Quelques foyers en limite de commune seront pris en compte à partir de plaques situées sur des communes voisines.

Précédant la mise en place de la fibre sur le réseau téléphonique existant en aérien, les travaux d'élagage des haies bocagères le long des voies communales, pris en charge par la commune, seront effectués au cours du prochain automne.

Le raccordement à la fibre optique exige toutefois pour le futur abonné un adressage unique supprimant les doublons et s'appuyant obligatoirement sur un numéro, un type de voie (rue, impasse, allée, lieu-dit), un nom de voie, un code postal et le nom de la commune. Cet adressage est par ailleurs fort utile dorénavant pour les services de secours, la gendarmerie, la Poste, les livreurs, etc.

Ainsi pour bon nombre d'habitants des secteurs Nord et Sud de Ballon, un complément d'adresse, voire un changement, devra être effectué conformément à la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2021.

Cette adresse, désormais officielle, sera prochainement communiquée au Service National de l'Adresse et très probablement mise en fonction au cours du 4ème trimestre 2021. Il reviendra alors aux habitants concernés de faire leur modification d'adresse auprès des services ou administrations les concernant. Un courrier sera adressé le moment venu par la commune à chaque foyer concerné afin de faire part des modalités de ce changement.

Les nouvelles plaques correspondant au changement d'adresse seront fournies, par la commune et, si les personnes le souhaitent, posées par le service technique.

Retrouvez Ballon-Saint Mars sur Facebook et Intramuros

Scannez-moi !

Bulletin d'information n°11 de Ballon - Saint Mars

Réalisé par la Commission Communication
Responsable de la publication : Damien Orange
Photos - illustration : Mairie - vecteezy.com
Composition & impression : Imprimerie Numeriscann - Le Mans
1 200 exemplaires
ISSN 2681-9074

En raison de cette parution inhabituelle du bulletin municipal aucun encart publicitaire n'a été prévu. Les annonceurs habituels seront sollicités lors du prochain numéro.

Numeriscann | www.imprimerie-numeriscann.fr IMPRIM'VERT